

CSAM du 29 janvier 2026

Déclaration liminaire

Point 3 : Projet de note de cadrage relative à l'expérimentation portant sur les mobilités 2026

Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs, cher·es camarades,

Vous nous présentez ici une expérimentation sur les LDG mobilités 2026 notamment en termes de publication des postes et de recrutement.

Encore une fois, la DGAC et les établissements publics en sont exclus.

Même si nous pouvons comprendre la nécessité pour les établissements publics de recruter rapidement sur des postes vacants, il serait bon de leur rappeler quelques règles.

Citons ici un établissement qui modifie les règles du jeu.

La veille de la clôture des dossiers, aujourd'hui pour demain, la direction de l'établissement oblige l'échelon régional (qui donne son avis) à revenir sur le formulaire de mobilité en indiquant le contraire de ce qu'ils ont écrit précédemment lorsqu'ils ont donné un avis favorable pour une dérogation ! Vous êtes perdus ? Nous aussi !

En clair, les directeurs régionaux font le boulot deux fois : une première fois, comme ils le pensent, et une seconde fois comme on leur demande de faire, même si ça va à l'encontre de situations qu'ils connaissent et soutiennent par ailleurs ! Comment les DR vont expliquer ce retournement de situation auprès des agent·e·s ?!

Dans le projet de note de cadrage, présentée ici, les priorités légales sont mises à mal.

Comme le terme l'indique ce sont des priorités donc elles doivent s'imposer à toutes et tous.

Mais aujourd'hui, les recrutements se font selon le bon vouloir du recruteur sans se soucier de ces priorités légales.

La FSU Écologie vous interpelle souvent quand ces règles ne sont pas respectées.

Non seulement, cela contrevient à la réglementation mais dans la plupart des cas, la souffrance de l'agent·e à qui on refuse sa priorité est parfois telle qu'elle ou il préfère quitter le ministère.

Encore une fois, l'attractivité est remise en cause.

Rappelons que si un·e agent·e bénéficie d'une de ces priorités et qu'elle ou il n'a pas toutes les compétences, il doit être formé pour répondre le mieux possible aux missions.

Mais vous allez une fois de plus nous rétorquer que les restrictions budgétaires vous obligent.

La FSU Écologie vous demande à nouveau de faire respecter ces priorités légales et de tout mettre en œuvre pour que la souffrance de certain·es agent·es cessent !

Au-delà de votre note, et pour revenir sur les restrictions budgétaires, la FSU Ecologie souhaite avoir des éclaircissements sur les possibilités de recrutement actuellement, notamment externe, hors ministère. Les bruits qui courrent, les positions de certains chefs de services ne permettent pas de savoir précisément quelles sont les marges de manœuvre que les services votés offrent actuellement, et les perspectives d'évolution avec le budget qui arrive.